



Pension de reversion après décès de mon époux

Par **penelope**, le **06/03/2008** à **14:59**

mon mari est décédé le 30 janvier 2008. Il était fonctionnaire

Nous étions mariés depuis 14 ans

Il avait contracté 2 mariages avant notre union :

Sa première ex épouse est célibataire (en fait elle vit en concubinage)

La seconde est remariée depuis quelques années.

Quels seront mes droits à reversion ?

Merci

Par **OUMINIA**, le **06/03/2008** à **18:56**

La pension de réversion est calculée au prorata des années de mariage pour chacune des épouses. Par ailleurs, demander auprès de la Caisse d'assurance maladie l'allocation décès.

Bon courage

Par **penelope**, le **06/03/2008** à **19:22**

qu'est ce que l'allocation décès à demander à la caisse d'assurance maladie ?

Mon mari était fonctionnaire donc avait une caisse MG83 qui me refuse le capital décès sous prétexte que les cotisations (40 années de cotisations) s'arrêtent le 31 décembre de l'année

des 65 ans et que mon mari venait d'avoir 65 ans le 29 octobre et il est décédé le 30 janvier donc 30 jours après. J'ai fait un recours sur Paris
Voilà je me retrouve sans aucune aide, il a fallu que je paie les obsèques entièrement !!

Par **philou41**, le **07/03/2008** à **01:40**

bonjour pénélope,

vous devez aller à la sécurité sociale et demander comment faire pour avoir le capital décès. il vous faudrait fournir les bulletins de salaires des trois dernières années et fournir une preuve de votre mariage. pour moi quand ma mère est décédée ont m'a demandé un certificat d'hérédité vu que ma mère n'était pas mariée et que j'étais fils unique et au bout de trois à quatre semaines ont m'a versé directement 3400 euros ! ce qui n'est pas négligeable lorsque l'on sait ce que coûtent les obsèques et sans faire dans le grand luxe !!!

bon courage et à bientôt

philou

Par **ly31**, le **07/03/2008** à **08:08**

Bonjour,

IL est de toute évidence que le capital décès vous est dû !

Demandez à la Mairie un certificat de décès et à votre Notaire un certificat d'hérédité, puis avec ces documents, contacter la Caisse d'Assurance Maladie, afin d'obtenir le capital décès

Quant à la pension de réversion (54% en principe), elle sera calculée par rapport aux nombres d'années de mariage

Avez-vous eu des enfants avec votre mari ?

A vous lire

Je vous souhaite bon courage

ly31 (prévenir les caisses complémentaires)

Par **penelope**, le **07/03/2008** à **10:41**

j'ai déjà tout envoyé à sa caisse MGPTT qui me dit que les cotisations s'arrêtent le 31/12/2007 je ne peux pas prétendre au capital !!! même pas à une aide pour payer les frais

d'obsèques.

par contre je dois partager la retraite de réversion avec l'une des épouses mais apparemment pas les frais d'obsèques où est la justice ?

Mon mari après son départ en retraite en 1997 avait travaillé 2 ans à mi temps dans une entreprise de travaux public. J'ai demandé la reversion de la retraite complémentaire car il n'avait jamais demandé sa retraite. Là aussi son ex épouse va en bénéficier, mais peut être puis je demander à cet organisme une aide pour les obsèques ?

Merci à tous pour vos réponses

Par **philou41**, le **07/03/2008** à **10:47**

penelope,

le capital décès de l'organisme auquel était affilié votre époux n'a rien à voir avec celui de la sécurité sociale! faite la demande à votre sécu, vous y avez droit.

a bientôt

philou41

Par **penelope**, le **07/03/2008** à **13:39**

J'ai téléphoné à la CPAM qui me dit qu'il n'ont pas de n° de SS de mon époux. Je téléphone donc à son ex employeur qui me dit qu'il n'y a pas de problème et que je dois aller sur le site de la CNAV pour avoir son relevé de carrière, et là impossible de l'inscrire, donc je téléphone directement à la CNAV qui me dit qu'ils ont bien un relevé de carrière mais que pour le capital décès il faut que je vois ça avec la CPAM ?? je tourne en rond...je vais essayer le les rappeler merci